

CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE de CAEN NORMANDIE

ASSEMBLEE GENERALE D'INSTALLATION
Séance du 30 novembre 2021
à la CCI

DELIBERATION

Objet : HABILITATION DU PRESIDENT A ARRETER, LANCER ET SIGNER LES MARCHES PUBLICS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT COURANT DE LA CCI CAEN NORMANDIE FAISANT L'OBJET D'UNE PROCEDURE FORMALISEE

Vu le code du commerce, notamment en son article L.712-1 ;

Vu le code de la commande publique, notamment en ses articles L. 2124-1 et R. 2124-1 ;

Il appartient à l'assemblée générale :

- d'habiliter le Président, ou la personne ayant reçu délégation, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à préparer, arrêter, lancer les projets de marchés publics et signer, sans délibération préalable, les marchés publics passés sous la forme d'une procédure formalisée, relevant de l'administration ou de la gestion du fonctionnement courant de la CCIT ;
- d'habiliter le Président à recourir, le cas échéant, à la centrale d'achat de la CCIR Normandie ou autre centrale d'achat (exemple : UGAP...) sur certains segments d'achat ;

Aussi, il est proposé à l'assemblée générale :

- d'habiliter le Président ou la personne ayant reçu délégation, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à préparer, arrêter, lancer et signer, sans délibération préalable, les marchés publics passés sous la forme d'une procédure formalisée, relevant de l'administration ou de la gestion du fonctionnement courant de la CCIT, à savoir ayant pour objet :
 - achat ou location de véhicules,
 - agence de relation presse,
 - assurances,
 - carburant et cartes essence, et services associés,
 - combustibles liquides,
 - fourniture de produits frais,
 - fourniture de fleurs et accessoires pour fleuristes,
 - fourniture de boissons,
 - fourniture de produits d'entretien divers,
 - location et entretien de linge de restauration,
 - conception et exécution des outils de communication,
 - fourniture et livraison de vin et crèmes de fruits,
 - contrôles périodiques réglementaires,
 - entretiens divers (entretien des réseaux d'assainissement et eau potable, entretien des véhicules, entretien des espaces verts, entretien de voirie réseaux et ses accessoires, entretien des équipements de sécurité, etc.),
 - fournitures de bureau, consommables informatiques et papier,
 - fourniture de gaz et d'électricité,
 - gestion des abonnements et périodiques, et services associés,
 - impression (documents et outils de communication, etc.)

- maintenances diverses (maintenance des bâtiments tous corps d'état, maintenance des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation, maintenance des ascenseurs et monte-charges, maintenance des onduleurs, maintenance des systèmes de sécurité incendie et des équipements de sécurité incendie, maintenance des installations électriques, maintenance des portes et portails, maintenance des autocommutateurs, maintenance des groupes électrogènes, maintenance des groupes électropompes, maintenance informatique, etc.),
 - matériels, équipements et logiciels informatiques,
 - médecine préventive,
 - mobilier de bureau,
 - mutuelle et prévoyance,
 - nettoyage des locaux (et des vitrages),
 - prestations Ressources Humaines (intérim, formation, etc.),
 - reprographie et photocopieurs (achat ou location, maintenance),
 - restauration et traiteurs,
 - sécurité et sûreté (gardiennage, télésurveillance, intervention sur alarme, filtrage, etc.),
 - services et équipements de téléphonie,
 - traitement du courrier sortant (affranchissement, matériel d'affranchissement, services associés, etc.),
 - transport divers ;
- le cas échéant, d'habiliter le Président ou la personne ayant reçu délégation, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à signer, sans délibération préalable, les marchés publics tels que listés ci-dessus, préalablement passés par la centrale d'achats de la CCIR Normandie ou autre centrale d'achat (exemple : UGAP...);

Le Président ou la personne ayant reçu délégation, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, informe l'assemblée générale des marchés publics conclus dans le cadre de cette habilitation.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents, soit par 25 voix pour.

Membres titulaires en exercice	30
Membres titulaires présents	25
Membres titulaires excusés	5

Membres titulaires présents :

D. BISEGNA, F. BLONDEL, M. BLONDEL, E. BOCQ, T. BOUVET, C. BUOT, L. CHAVANY, G. COTE, JP. COUSIN, B. DECLOMESNIL, A. DOBROWOLSKI, M. DURAND, E. GARCIA, M. GEORGET, D. LECOMTE, F. LEFEVRE, E. LE GOFF, M. LE ROUX, T. LHUILLERY, C. MULLER, S. ORCIER, T. SELIER, C. TISON, C. VAUSSY, I. ZAOUI.

Membres titulaires excusés :

S. AUUVY, L. CHEMLA, M. GOSSET, I. LAISNEY-LATOCHE, G. PIGNET CONDAL.

Pour ampliation,

Le Président,
Manuel LE ROUX



Le Secrétaire,
Emilie GARCIA